

Rapporteur : Madame Corine FARINEAU

**OBJET : Droits de place et de voirie -
Actualisation des tarifs**

Mesdames, Messieurs

Après consultation des représentants des commerçants, il est proposé d'actualiser les droits de place et de voirie avec application au 1er janvier 2009, conformément au tableau ci-annexé.

* * * * *

VU l'article I 2122-2 du code général des collectivités territoriales, relatif aux attributions exercées par délégation du Conseil Municipal,

VU la décision 2007/187 du 24 octobre 2008 relative aux tarifs 2008 pour les droits de place et de voirie,

CONSIDERANT la consultation des commerçants représentants au sein de la commission municipale des marchés en date du 18 novembre 2008,

Le conseil ayant délibéré, décide :

- *d'actualiser les tarifs des droits de place et de voirie au 1er janvier 2009, conformément aux tableaux ci-annexés,*
- *d'imputer les recettes sur les lignes budgétaires correspondantes,*
- *de charger le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.*

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le Maire de la Ville de Châtelleraut

Transmis à la sous préfecture

Le 12/12/08 n° 12325

Publié en mairie

Le 9/12/08

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

Le directeur général des services

Hugues CLEPKENS